

Nom commercial: Sitran-N/F**Fiche de données de sécurité conforme à la Directive 91/155/CEE**

Date d'impression 01.07.2009

01. Identification du produit et de la société

01.01 Identification du produit	
01.01.01. Nom commercial	Sitran-N/F
01.02. Identification du producteur	
01.02.01. Adresse	ERKODENT Erich Kopp GmbH, Siemensstr. 3, D-72285 Pfalzgrafenweiler
01.02.02. Service émetteur	Chemie
01.02.03. No. de téléphone	Tel.: (+49) (0) 7445 / 85 01 - 0, Fax: (+49) (0) 7445 / 20 92
01.02.04. No. téléphonique d'urgence	

02. Composition/information sur les composants

02.01. Caractérisation chimique	Polydimethylsiloxan bourre
02.02. Identification de substance / produit	-
02.03. Composants dangereux	-
02.04. Indications complémentaires	-

03. Dangers possibles

03.01. Indications des dangers	-
03.02. Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	Pas de dangers particuliers à mentionner.

04. Premiers-secours-mesures

04.01. Indications générales	
04.02. Premiers-secours-mesures / après inhalation.	Assurer un apport d'air frais.
04.03. Premiers-secours-mesures / après contact cutané.	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
04.04. Premiers-secours-mesures / après contact oculaire.	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
04.05. Premiers-secours-mesures / après ingestion..	Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Faire boire de l'eau par petites gorgées.
04.06. Indications pour le médecin	

05. Mesures de lutte contre l'incendie

05.01. Agent d'extinction approprié	- eau pulvérisée - dioxyde de carbone. - produits extincteurs en poudre - mousse
05.02. Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité	-
05.03. Risque particulier dûs à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés.	-
05.04. Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome.
05.05. Indications complémentaires (Chapitre 5.)	

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

06.01. Mesures de prudence relatives aux personnes.	Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.
06.02. Mesures de protection de l'environnement.	Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.
06.03. Procédé de nettoyage/récupération.	Ramasser mécaniquement.
06.04. Indications complémentaires (Chapitre 6.).	

07. Manipulation et stockage

07.01. Manipulation	
07.01.01. Indications pour l'utilisation en toute sûreté.	Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

	Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
07.01.02. Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion.	

07.02. Stockage	
07.02.01. Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs.	-
07.02.02. Indications concernant les stockages en commun.	Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.
07.02.03. Données complémentaires concernant les conditions de stockage.	Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé.
07.02.04. Classe de stockage	-
07.02.05. Stabilité au stockage	-
07.02.06. Température de stockage recommandée	10 – 25 °C

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

08.01. Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations techniques.	-
08.02. Composants possédant une valeur limite d'exposition	-

08.03. équipement individuel de protection	
08.03.01. Protection respiratoire	-
08.03.02. Protection des mains	- gants de protection
08.03.03. Protection des yeux	- lunettes de protection
08.03.04. Protection corporelle	- vêtement de protection léger
08.03.05. Mésures générales de protection et d'hygiène	Eviter le contact avec les yeux.

09. Propriétés physiques et chimiques

09.01. Aspect.	
09.01.01. Etat	très visqueux
09.01.02. Couleur	blanc
09.01.03. Etat physique	agréable

09.02. Données importantes pour la sécurité	
---	--

Changement d'état

Point de fusion (décomposition)	> 200	°C	
---------------------------------	-------	----	--

Point d'éclair

	> 200	°C	
--	-------	----	--

Température d'inflammation

	400	°C	
--	-----	----	--

Auto-inflammation

Limites d'explosibilité	-		
-------------------------	---	--	--

Limite supérieure d'explosibilité	-		
-----------------------------------	---	--	--

Pression de vapeur

	-		
--	---	--	--

Densité

ca.	1,23	g/cm ³	
-----	------	-------------------	--

Solubilité:

insoluble		g/l	
-----------	--	-----	--

Soluble dans

Miscible avec le diéthyléther - hydrocarbures	dispersible	g/l	
---	-------------	-----	--

pH-Valeur

	-		
--	---	--	--

Viscosité

très visqueux			
---------------	--	--	--

09.03. Données complémentaires (Chapitre 9.)	-
--	---

10. Stabilité et réactivité

10.01. Réactions dangereuses	Réagit au contact des agents d'oxydation forts.
10.02. Produits de décomposition dangereux	- oxyde de carbone - dioxyde de carbone
10.03. Décomposition thermique	-
10.04. Données complémentaires (Chapitre 10.)	-

11. Informations toxicologiques

11.01. Toxicité aiguë:	-
11.01.01. Toxicité orale aiguë	DL 50 rat > 2000 mg/kg
11.01.02. Toxicité dermale aiguë	DL 50 rat > 2000 mg/kg
11.01.03. Toxicité aiguë par inhalation	-

11.02. Effet irritant / caustique	-
11.02.01. Irritation primaire cutanée	-
11.02.02. Irritation oculaire	-

11.03. Sensibilisation	-
11.04. Effets après une exposition répétée ou prolongée (subaigus, subchroniques, chroniques)	-
11.08. Autres données (chapitre 11.)	-
11.09. Expérience tirée de la pratique.	-
11.10. Remarques générales.	-

12. Informations écologiques

12.01. Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)	
12.01.01. Elimination physico-chimique	-
12.01.02. Biodégradabilité	Difficilement biodégradable

12.02. Comportement dans l'environnement.	-
---	---

12.03. Ecotoxicité	-
12.03.01. Toxicité sur poissons	-
12.03.02. Toxicité sur daphnies	-
12.03.03. Toxicité sur algues	-
12.03.04. Toxicité sur bactéries	-

12.04. Autres données	Pas de résultats d'études écologiques disponibles. Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations d'égout.
-----------------------	---

13. Considérations relatives à l'élimination

13.01. Référence à l'abattage	
13.01.01. Elimination/ produit	
13.01.02. Elimination / emballage non nettoyé.	Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

13.02. Classe des déchets / nom des déchets (seulement pour l'Allemagne)	-
--	---

14. Informations relatives au transport

14.01. Transport terrestre ADR/RID	
14.01.01. Classe	-
14.01.02. Chiffre / lettre	-
14.01.03. Gefahrennr. (Kemler-Zahl)	-
14.01.04. No. ONU	-
14.01.05. Désignation de la marchandise	-
14.01.06. Remarque	-

14.02. Transport fluvial ADN/ADNR	
14.02.01. Classe	-

14.02.02. Chiffre / lettre	-
14.02.03. Catégorie	-
14.02.04. Désignation de la marchandise	-
14.02.05. Remarque	-

14.03. Transport maritime IMDG/GGVSee	
14.03.01. Classe	-
14.03.02. No. ONU	-
14.03.03. Page	-
14.03.04. EmS	-
14.03.05. MFAG	-
14.03.06. POLLUANT MARIN	-
14.03.07. Désignation d'expédition	-
14.03.08. Remarque	-

14.04. Transport aérien ICAO/IATA	
14.04.01. Classe	-
14.04.02. No. ONU	-
14.04.03. Page	-
14.04.04. Désignation d'expédition	-
14.04.05. Remarque	-

14.05. Autres données (chapitre 14.)	-
--------------------------------------	---

15. Informations réglementaires

15.01. Etiquetage selon la directive CEE	
Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et le GefStoffV (RFA).	

15.02. Règlements particuliers :	
15.02.01. Limitation d'emploi.	-
15.02.02. Ordonnance pour le cas d'un dérangement / remarque (seulement pour l'Allemagne).	-
15.02.03. Classification selon VbF / remarque (seulement pour l'Allemagne).	-
15.02.04. TA Luft (RFA)	-
15.02.05. Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA	-
15.02.06. Autres prescriptions, restrictions et interdictions (seulement pour l'Allemagne)	-

16. Autres données (Chapitre 16.)

-

(n.a. = non applicable; n.b.= non déterminé)

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.